

Sujet : [INTERNET] projet Enrobés à chaud à Epuisay

De :

Date : 21/11/2023 10:51

Pour : pref-icpe <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Copie à : BRIANT Dominique <briant.dominique@wanadoo.fr>

Bonjour Monsieur le Préfet,

Je suis informé que l'entreprise Enrobés ACR vous sollicite à nouveau pour l'implantation d'une usine d'enrobés à chaud sur la commune d'Epuisay.

Dans les précédents échanges nous avons déjà mentionné le danger environnemental lié à cette installation.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur les contradictions que suscite la lecture du descriptif rédigé par Enrobés ACR :

- la comparaison avec d'autres projets en France : le descriptif tend à démontrer l'absence de nuisances liée à des installations similaires en milieu urbanisé. Hors il s'avère dans la plupart des cas que les sites d'enrobés étaient existants et que la périphérie s'est peu à peu occupée. Il s'agit donc d'autorisations données pour d'autres aménagements, qui ne valident en rien les sites d'enrobés.

- le respect des normes : c'est la moindre des choses de s'y plier au moment de la demande, mais plus encore des le maintenir dans le temps. Hors quid des contraintes d'entretien des installations : il est notoire que le changement ou nettoyage de filtres ultra sollicité ne respecte pas la norme requise dans le temps. Il convient donc selon le lieu d'implantation et ses impacts d'aller au delà des normes requises. La filtration prévue ne traite pas 100% des émissions

- la dégradation du paysage : le descriptif mentionne la plantation d'arbustes et de haies pour la limiter, donc il y reconnaissance implicite d'une dégradation et on voit mail comment des arbustes réduiront l'impact de cheminées s'élevant à 13 ou 15 mètres.

- le développement économique : Enrobés ACR crée très peu d'emplois et n'apporte pas vraiment un plus significatif dans ce domaine. Par contre les effets induits (introduction d'un risque majeur) ne sont pas neutres sur l'immobilier.

- la pollution induite : quelle stupéfaction de penser que l'on pourrait autoriser un projet utilisateur de fioul domestique alors que cette énergie fossile fait l'objet d'une interdiction progressive pour les particuliers. Ainsi la décision d'utilisation serait fonction de l'utilisateur !!!

- le respect du monde agricole : l'environnement impacté par le projet est rural et comporte des exploitations qui depuis plusieurs années se sont converties au bio. Il est évident que ce projet avec ces émissions vient nuire à ce développement et renvoie la filière vers des horizons moins porteurs. Est ce que nos agriculteurs méritent cela ?

Je vous remercie par avance Monsieur le Préfet de l'intérêt que vous porterez à la lecture de cette argumentation dont la conclusion est évidente : il convient de ne pas accepter ce projet, cette position n'étant pas contre Enrobés ACR, mais pour maintenir la qualité de vie telle qu'elle nous permette de continuer à respirer, à vivre et à aimer notre département.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gérard BIZORD, habitant d'Azé.